

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2023/05

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 16 février 2023.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 16 ; Nombre de votants : 20

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL - Mme MESSERLI-CIPRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme GOULUT-MARTINAT à Mme CUEILLEN – M. GEYRES à M. CAMAZZOLA - M. BOURGUIGNON à M. OSPITAL – M. ROSELL à Mme NARRAN.

Excusés : M. JAFFRES - Mme COUDERC - Mme LAPLANE-SOTUM.

Objet : Interventions musicales dans les écoles avec l'association École de Musique d'Artagnan (EMDA)

Les interventions musicales sur l'école élémentaire Marc Castex seront assurées cette année par l'EMDA. Ces interventions seront étendues à l'école maternelle.

L'association propose de faire un spectacle en commun avec les écoles maternelles et élémentaires de Marambat, Riguepeu et Lupiac.

Le projet s'appelle : « Babaka et la cruche sacrée ». Il concernera 347 élèves dont 268 élèves pour Vic-Fezensac.

Il implique :

- 10 interventions par école réalisées par Reynier Silégas et Nelly Despax.
- 3 répétitions communes à tous réparties au prorata du nombre d'élèves ainsi que la partie sonorisation.

Le financement de ce projet d'un montant de 6 467 € est mutualisé entre les 4 écoles comme suit :

- Vic : 4 687 €
- Marambat : 628 €
- Riguepeu : 580 €
- Lupiac : 569 €

La subvention pour Vic-Fezensac s'élève à **4 687 €**. Les différentes interventions seront facturées au mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention de 4 687 € à l'association **P'EDMA** au titre de ces interventions,
- De dire que les montants correspondants seront prélevés sur l'article 6574.

En Préfecture le 27 Février 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le 27 Février 2023
Madame le Maire,
Barbara NETO

